

Concessionnaire



## LGV SEA TOURS-BORDEAUX

### DOCUMENT REGLEMENTAIRE / ENVIRONNEMENT

#### ENSEMBLE DU PROJET SEA

#### DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION A L'INTERDICTION DE DESTRUCTION D'ESPECES VEGETALES PROTEGEES

Pièce 03 / Volume 12 - DOSSIER FLORE – Formulaire CERFA

Concepteur-Constructeur	Sous-Groupement	Sous-Traitant
	SGC	N/A

INDICE	STATUT	DATE	Etabli par	Vérfié par	Approuvé par	MODIFICATION Commentaire et document de référence
A0	VIS	2011-06-24	SALL	O ROM	H-P NO	Transmission aux services

Format :	A4
----------	----

Echelle :	N/A
-----------	-----

Nom fichier source:	GCENV_21112_AO_Piece3_vo I12_CNPnflore_formCERFA.d oc
---------------------	---

<b>D</b> Phase	<b>ENV</b> Métier	<b>SEA</b> Zone	<b>000</b> Item	<b>000000</b> PK	<b>ESP</b> Type Doc.	<b>GCENV</b> Emetteur	<b>21112</b> N° Chrono ou N° de Série	<b>A0</b> Indice
-------------------	----------------------	--------------------	--------------------	---------------------	-------------------------	--------------------------	--	---------------------

# SOMMAIRE

1. Formulaire CERFA n°13717 de demande de dérogation pour la coupe, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de spécimens d'espèces végétales protégées .....3

1. FORMULAIRE CERFA N°13717 DE DEMANDE DE DEROGATION  
POUR LA COUPE, L'ARRACHAGE, LA CUEILLETTE OU  
L'ENLEVEMENT DE SPECIMENS D'ESPECES VEGETALES  
PROTEGEES

---

**DEMANDE DE DÉROGATION**  
**POUR**  **LA COUPE\***  **L'ARRACHAGE\***  
 **LA CUEILLETTE\***  **L'ENLÈVEMENT\***  
**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES**

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : ..... LISEA .....

ou Dénomination (pour les personnes morales) : .....

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : ..... 1, cours Ferdinand de LESSEPS .....

Adresse : N° ..... Rue ..... RUEIL MALMAISON (92500) .....

Commune .....

Code postal .....

Nature des activités : Financement, conception, construction, maintenance et exploitation  
 ..... de la ligne ferroviaire à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA) .....

Qualification : ..... entre Tours et Bordeaux et des raccordements au réseau existant .....

**B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION**

Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1		
B2		Voir annexe jointe
B3		
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens  
 (2) préciser la partie de la plante récoltée

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude phytoécologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : ..... Conception, construction, maintenance et exploitation de la ligne ferroviaire à grande vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA) Tours/Bordeaux déclarée d'utilité publique .....

Suite sur papier libre

**D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION**

Préciser la période : ..Durée de la construction: 2011 à 2017.....

ou la date : .....

**E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION \***

Arrachage ou enlèvement définitif  Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés : .....

Arrachage ou enlèvement temporaire  avec réimplantation sur place   
avec réimplantation différée

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation : .....

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation : Voir annexe jointe

Suite sur papier libre

**EI. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLÈVEMENT**

Préciser les techniques : .....

Voir annexe jointe

Suite sur papier libre

**F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION \***

Formation initiale en biologie végétale  Préciser : .....

Formation continue en biologie végétale  Préciser : ... Voir annexe jointe ...

Autre formation  Préciser : .....

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION**

Régions administratives : .....

Départements : ... Voir annexe jointe ...

Cantons : .....

Communes : .....

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Réimplantation des spécimens enlevés  Mesures de protection réglementaires   
Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : .....

Voir annexe jointe

Suite sur papier libre

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Voir annexe jointe

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Poitiers  
le 20 juillet 2011  
Votre signature

  
**LISEA**  
Rue Caroline Aigle - BP 90505  
86012 POITIERS CEDEX 1

**ANNEXE AU FORMULAIRE CERFA N°13 617\*01 de demande de dérogation pour la coupe, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement de spécimens d'espèces végétales protégées**

**RUBRIQUE B – QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION**

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre d'individus détruits	Surface d'habitat détruit (ha)	Description
Ail rose	<i>Allium roseum</i>	100	0,54	Transplantation de tout ou partie des pieds ou destruction
Amarante de Bouchon	<i>Amaranthus bouchonii</i>	-	Non quantifiés	Destruction de l'intégralité de la plante
Angélique des estuaires	<i>Angelica heterocarpa</i>	-	-	Risque limité d'altération du milieu
Butome en ombelle	<i>Butomus umbellatus</i>	-	-	Risque d'assèchement du milieu écarté
Céphalanthère à longues feuilles	<i>Cephalanthera longifolia</i>	24 pieds / 2 populations	-	Destruction de l'intégralité de la plante
Crapaudine de Guillon	<i>Sideritis peyrei</i>	28 pieds / 2 populations	2,2	Récolte conservatoire de semences Destruction de l'intégralité de la plante
Etoile d'eau	<i>Damasonium alisma</i>	-	-	Risque d'assèchement du milieu écarté
Fritillaire pintade	<i>Fritillaria meleagris</i>	220	1,09	Destruction de l'intégralité de la plante
Gailllet boreal	<i>Galium boreale</i>	Quelques tiges	750 m <sup>2</sup>	Récolte conservatoire de semences Destruction de l'intégralité de la plante
Germandrée des marais	<i>Teucrium scordium</i>	516 tiges / 2 populations	-	Destruction de l'intégralité de la plante
Gesse des marais	<i>Lathyrus palustris</i>	-	-	Risque d'assèchement du milieu écarté
Globulaire de Valence	<i>Globularia valentina</i>	574 tiges / 3 populations	2,44	Récolte conservatoire de semences Destruction de l'intégralité de la plante
Grande douve	<i>Ranunculus lingua</i>	-	-	Risque d'assèchement du milieu écarté
Gratiolle officinale	<i>Gratiola officinalis</i>	-	-	Risque d'assèchement du milieu écarté

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre d'individus détruits	Surface d'habitat détruit (ha)	Description
Hélianthème en ombelle	<i>Helium umbellatum</i>	Quelques pieds	6	Destruction de l'intégralité de la plante
Hottonie des marais	<i>Hottonia palustris</i>	Indéterminé (quelques pieds)	634 m <sup>2</sup>	Destruction de l'intégralité de la plante
Lin des collines	<i>Linum austriacum</i>	Quelques pieds	-	Récolte conservatoire de semences Destruction de l'intégralité de la plante
Lupin à feuilles étroites	<i>Lupinus angustifolius</i>	-	-	Récolte conservatoire de semences, récupération de la banque de graines Pas de pied impacté
Nerprun des rochers	<i>Rhamnus saxatilis</i>	82 pieds / 2 populations	1,25	Récolte conservatoire de semences Destruction de l'intégralité de la plante
Odontite de Jaubert	<i>Odontites jaubertianus</i>	Indéterminé	5,6	Récolte conservatoire de semences Destruction de l'intégralité de la plante
Oënanthe à feuilles de silaüs	<i>Oënanthe silaifolia</i>	-	-	Risque d'assèchement du milieu écarté
Oënanthe de Foucaud	<i>Oënanthe foucaudii</i>	-	-	Mise en défens des stations sur la Dordogne
Orchis à fleurs lâches	<i>Anacamptis laxiflora</i>	51 pieds / 1 population	3,75	Destruction de l'intégralité de la plante
Pigamon jaune	<i>Thalictrum flavum</i>	102 pieds / 2 populations	4,59	Destruction de l'intégralité de la plante
Pilulaire à globules	<i>Pilularia globulifera</i>	-	-	Risque d'assèchement du milieu écarté
Piment royal	<i>Myrica gale</i>	524 pieds / 3 populations	7,35	Destruction de l'intégralité de la plante
Pulicaire commune	<i>Pulicaria vulgaris</i>	84 pieds / 1 population	192 m <sup>2</sup>	Destruction de l'intégralité de la plante
Renoncule à feuilles d'ophioglosse	<i>Ranunculus ophioglossifolius</i>	20 pieds / 1 population	4,59	Destruction de l'intégralité de la plante
Rosolis à feuilles rondes	<i>Drosera rotundifolia</i>	32 pieds / 1 population	736 m <sup>2</sup>	Destruction de l'intégralité de la plante
Rosolis intermédiaire	<i>Drosera intermedia</i>	173 pieds / 2 populations	736 m <sup>2</sup>	Destruction de l'intégralité de la plante

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre d'individus détruits	Surface d'habitat détruit (ha)	Description
<b>Sabline des chaumes</b>	<i>Arenaria controversa</i>	Quelques individus (non observés)	1	Destruction de l'intégralité de la plante
<b>Samole de Valérand</b>	<i>Samolus valerandi</i>	40 pieds / 1 population	-	Destruction de l'intégralité de la plante
<b>Sérapias à labelle allongé</b>	<i>Serapias vomeracea</i>	30 pieds / 1 population	1,5	Destruction de l'intégralité de la plante

Pour de nombreuses espèces, la quantification précise des effectifs concernés par le projet peut être soumise à une variabilité difficile à estimer d'une année sur l'autre.

Il en résulte que la demande de dérogation doit permettre d'intervenir sur les sites de présence connue des espèces, tout en prenant en compte la variabilité intrinsèque des effectifs sur ces sites.

En cas de présence plus ou moins importante d'individus sur une station, les conditions de leur prise en charge seront conformes aux conditions prévues pour les effectifs initiaux, et feront l'objet le cas échéant d'une réévaluation des mesures compensatoires prises en leur faveur.



## **RUBRIQUE E – QUELLES SONT LES CONDITIONS DE REALISATION DE L'OPÉRATION**

### **E.1 QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLEVEMENT**

Les protocoles de collecte des graines, de conservation, de transplantation de spécimens ont été soumis à l'avis des CBN. Le CBNSA a formalisé un avis concernant certaines espèces, avis pris en compte dans les protocoles présentés en annexe du dossier flore (annexe intégrée au rapport pièce 03 volume 08).

## **RUBRIQUE F – QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION**

Les opérations de déplacements d'espèces végétales seront organisées et encadrées par des bureaux d'études spécialisés en écologie, retenus en fonction de leurs compétences et références acquises pour chacun des groupes d'espèces végétales concernés par ces déplacements.

Les cahiers des charges de consultation pour ces opérations de déplacements, ainsi que les protocoles proposés par les bureaux d'études retenus pour ces déplacements, pourront faire l'objet d'une information préalable auprès des services en charge de la protection de la nature, afin de recueillir leur avis sur ces protocoles.

Les prestataires en charge des transplantations n'ont à ce jour pas été identifiés par LISEA ; certains protocoles ont néanmoins été soumis à l'avis des CBN et sont présentés aux rubriques E/E1 du présent document.

## RUBRIQUE G. - QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Les lieux de destruction et de dégradation sont situés sur les communes incluses dans la bande DUP, listées dans le tableau ci-dessous :

Région Centre	Région Poitou-Charentes			Région Aquitaine
	Vienne	Deux-Sèvres	Charente	
Indre-et-Loire	Mondion	Rom	Asnières-sur-Nouère	Gironde
Saint-Avertin				Ambarès-et-Lagrave
Chambray-lès-Tours	Leigné-sur-Usseau	Vanzay	Bécheresse	Asques
Veigné	Saint-Gervais-lès-Trois-Clochers		Bessac	Aubie-et-Espessas
Montbazou	Thuré	Pilbou	Bignac	Cavignac
Monts	Sossais	Limalonges	Blanzac-Porcheresse	Cézac
Sorigny	Saint-Genet d'Ambière	Sauzé-Vaussais	Brossac	Cubnezais
Thilouze	Scorbé-Clairvaux		Cellettes	Cubzac-les-Ponts
Villeperdue	Colombiers		Champagne-Vigny	Gauriaguet
Saint-Epain	Marigny-Brizay		Charmé	Lapouyade
Sainte-Catherine-de-Fierbois	Jaunay-Clan		Chatignac	Laruscade
Sainte-Maure-de-Touraine	Chasseneuil-du-Poitou		Claix	Marsas
Sepmes	Migné-Auxance		Coulonges	Peujard
Draché	Bruxerolles		Courcôme	Saint-André-de-Cubzac
Maillé	Poitiers		Cressac-Saint-Genis	Saint-Antoine
La Celle-Saint-Avant	Biard		Deviat	Saint-Loubès
Nouâtre	Vouneuil-sous-Biard		Fléac	Saint-Romain-la-Virvée
Ports-sur-Vienne	Fontaine-le-Comte		Juillé	Saint-Vincent-de-Paul
Pussigny	Lugugé		La Chêverrie	Virzac
Antogny-le-Tillac	Coulombiers		La Couronne	
Marigny-Marmande	Marçay		La Faye	
	Marigny-Chémereau		Linars	
	Celle-l'Evescault		Londigny	
	Payré		Luxé	
	Brux		Marsac	
	Chaunay		Montignac-Charente	

Région Centre		Région Poitou-Charentes			Région Aquitaine	
Indre-et-Loire	Vienne	Deux-Sèvres	Charente	Charente-Maritime	Gironde	
			Montjean			
			Nersac			
			Nonac			
			Passirac			
			Pérignac			
			Plassiac-Roufiac			
			Poullignac			
			Raix			
			Roulet-Saint-Estèphe			
			Saint-Amant-de-Boixe			
			Sainte-Souligne			
			Saint-Genis-d'Hiersac			
			Saint-Léger			
			Saint-Martin-du-Clocher			
			Saint-Saturnin			
			Saint-Vallier			
			Trois-Palis			
			Vervant			
			Villefagnan			
			Villiers-le-Roux			
			Villognon			
			Vouharte			
			Xambes			

## **RUBRIQUE H. – EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE**

L'ensemble des mesures de suppression, réduction et le cas échéant compensation des impacts résiduels sont présentés dans le dossier de demande de dérogation. Ces mesures doivent permettre le maintien des espèces concernées dans un état de conservation favorable.

Au titre des mesures compensatoires, les mesures chiffrées sont présentées par espèce dans les tableaux de synthèse figurant aux chapitres 12.4 des rapports faune et flore (pièce 02 volume 03 et pièce 03 volume 08), ainsi qu'au chapitre 15.4 du rapport de synthèse (pièce 04 volume 13).

Des précisions sont apportées par espèce dans chacun de ces rapports, concernant la mise en œuvre des mesures compensatoires.

## **RUBRIQUE I. – COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION**

Chaque bureau d'étude ou expert référent établira un compte rendu détaillé des déplacements réalisés. LISEA transmettra aux services, selon un rythme à définir, un bilan des opérations réalisées.